



IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité de formation : Pharmacie niveau 2	Niveau d'études : B
Intitulé du cours : TARIFICATION ET LECTURE D'ORDONNANCES	Nombre de crédits ECTS :
Nombre de périodes : 20	Code : N°UF 655-7

DESCRIPTION
<p>Prérequis : L'étudiant sera capable :</p> <p><i>en pharmacie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'indiquer, de justifier et d'illustrer : <ul style="list-style-type: none"> - l'usage thérapeutique de spécialités et de produits chimiques courants, - l'implication de différents modes d'administration dans la vitesse d'action du médicament ou du produit chimique, - les principes généraux du devenir du médicament dans l'organisme, - les composants de la ration alimentaire équilibrée aux différentes étapes de la vie ; ◆ d'identifier les signes conventionnels d'une ordonnance ; ◆ d'étiqueter des préparations magistrales en ayant la liste des toxiques à disposition ; ◆ de traduire en langage courant des termes médicaux et pharmaceutiques les plus utilisés et inversement <p><i>en galénique,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de réaliser une préparation pharmaceutique de base en respectant les lignes directrices des Bonnes Pratiques de Préparations de Médicaments en Officine ; ◆ de mettre en œuvre des techniques élémentaires nécessaires aux méthodes de dosage gravimétriques et volumétriques dans la préparation du médicament demandé ; ◆ de dégager les conditions de délivrance de la préparation demandée ; ◆ de poser une réflexion éthique témoignant d'une prise de distance par rapport à l'exercice de la profession ; <p><i>en assistant pharmaceutico-technique : stage – niveau 1,</i> sous la surveillance de son maître de stage, au travers de son cahier de stage, de ses échanges avec le chargé de cours qui le supervise et/ou du rapport de son maître de stage : dans une situation concrète de réception d'une commande,</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de procéder à sa vérification ◆ de relever les manquements (altération de conditionnement, manquants,...) et de gérer ceux-ci ; ◆ de stocker les produits reçus selon les usages réglementaires et l'organisation de l'officine ; ◆ de signaler au maître de stage tout problème relevé ; ◆ de vérifier l'adéquation de la commande avec le stock informatique ; <p>dans une situation concrète de préparation galénique courante,</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier les produits entrant dans la préparation ; ◆ de préparer ces produits ; ◆ de réaliser la fiche de pesée ; ◆ de rédiger le protocole opératoire ; ◆ de réaliser la préparation ; ◆ de vérifier après réalisation ses produits, ses pesées et l'aspect général de la préparation ; ◆ de remettre en place les produits utilisés ; ◆ de nettoyer et de ranger son matériel

Objectifs :

- ◆ résumer la structure et le fonctionnement de l'ONSS
- ◆ identifier les catégories d'assurés sociaux
- ◆ établir les reçus légaux et compléter les attestations de remboursement
- ◆ appliquer les règles et codes de remboursement lors d'exercices de tarification de spécialités pharmaceutiques ou de préparations magistrales

Contenu du cours :

- ONSS
- INAMI
- carte SIS
- Mycarenet
- Ordonnance (validité, délivrance différée,...)
- Remboursement des médicaments (catégories A, B, C et D, attestations, trajets de soin)
- Prescription DCI
- Remboursement des magistrales (modules, incorporation d'une spécialité, pansements et compresses, seringues insuline, listes positives de l'INAMI)

Bibliographie :

Tarif des spécialités pharmaceutiques édité par l'APB (2012)

Statut du cours : Obligatoire

PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme Hautecler Anne-Catherine

METHODOLOGIE

Un syllabus est distribué aux étudiants mais les notes de cours sont insuffisantes pour la réussite de l'examen. Elles doivent être complétées par les explications données oralement au cours.

MODES D'EVALUATION

Les étudiants sont interrogés par écrit lors de l'examen final organisé lors du dernier cours. Il portera sur les capacités terminales suivantes :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à une ordonnance et/ou une demande de conseils relatives à une pathologie courante,

- ◆ d'identifier la légitimité d'une demande de médicaments et la légalité d'une ordonnance
- ◆ de tarifer une ordonnance en utilisant les règlements en la matière

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ l'exhaustivité des réponses formulées,
- ◆ la précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ la pertinence des explications fournies

D'autre part, une interrogation formative est prévue.